



JOURNAL MUNICIPAL

ANNEE 2015



COMMUNE DE MONPLAISANT



La mairie est ouverte le mardi de 9h à 18 h.

Tel·fax : 05 53 29 02 41

Mail : mairie.monplaisant@orange.fr

Site internet: www.monplaisant.fr



Invitation

Jean - Bernard Lalue
Maire de Monplaisant
et les membres du Conseil Municipal
ont le plaisir de vous inviter
à la traditionnelle présentation des vœux
pour la nouvelle année
suivie de la remise des cadeaux
aux aînés et aux enfants,
et du goûter de l'épiphanie

le dimanche 17 janvier

à partir de 15 h

à la salle des fêtes.

Important: les cadeaux qui n'auront pu être distribués ce jour là pourront être retirés
en mairie jusqu'au 2 février 2016



LE MOT DU MAIRE

Ce journal est un condensé de notre vie communale et associative : il constitue un des liens privilégiés que peut tisser et entretenir une commune avec ses habitants et ses élus.

C'est aussi pour moi l'occasion de présenter un bilan de l'action conduite par le conseil municipal et des réalisations de l'année 2015 ainsi que des projets en cours :

- les travaux d'aménagement de la bibliothèque de Monplaisant et de la salle de l' A.N.A.C.R dans l'ancienne mairie sont terminés,*
- le parcours de santé est opérationnel et disponible pour ses utilisateurs,*
- une climatisation et des volets ont été installés dans la salle attenante à l'ancienne mairie pour améliorer le confort de nos «amis du mardi», diminuer sensiblement les coûts de chauffage et leur permettre de poursuivre leurs activités durant les périodes de forte chaleur de l'été*
- une terrasse ouverte sur l'arrière de la salle des fêtes a été construite,*
- le parking du cimetière est sécurisé et le columbarium est terminé,*
- une étude pour l'enfouissement des réseaux dans le bourg de Fongauffier est en cours,*
- les travaux décidés en 2009 par le conseil municipal pour sécuriser le carrefour près des H.L.M. de Belvès et approuvés par le conseil général en 2011, ont enfin débuté en novembre 2015. Ils sont terminés depuis peu pour un coût de 60 000 euros TTC :*
 - le Conseil général : 43 200 €,*
 - la Communauté de Communes et la commune : 16 800 € répartis à parts égales.*

Malgré la baisse des dotations de l'état, nous avons continué à investir. Ceci a été rendu possible grâce à un suivi budgétaire rigoureux et une volonté collective de réduire les dépenses. Les projets nouveaux dépendront de la reprise ou non de certaines compétences que nous

avons déléguées à la Communauté de Communes (école et voirie). Nous devons continuer collectivement à croire en l'avenir et votre Conseil Municipal continuera à faire de son mieux pour améliorer les services mis à votre disposition et poursuivra la préservation de notre patrimoine commun.

Qu'il me soit donné ici l'occasion de remercier l'ensemble du Conseil Municipal et notre secrétaire de mairie. Par leurs différentes compétences, ils contribuent chaque jour à apporter des solutions concrètes aux différents problèmes et difficultés rencontrés par nos concitoyens.

Je n'oublie pas nos associations porteuses du dynamisme de la commune, nos entreprises et artisans qui dans un contexte économique difficile, se battent pour rester performants et nos agriculteurs, porteurs de vraies valeurs. Merci à vous tous pour votre engagement dans la vie de notre village.

J'ai une pensée pour ceux et celles frappés par la maladie, par un deuil, pour les personnes âgées dont la santé est fragile. Je leur exprime ma fraternité et toute ma sympathie.

Je conclurais en vous souhaitant réussite dans tous vos projets, bonheur et santé. De vivre des moments de partage heureux et nombreux avec vos enfants, votre famille, vos proches et plus largement votre entourage. Je vous donne rendez-vous pour la traditionnelle présentation des vœux le 17 janvier à partir de 15 heures. Cette cérémonie sera suivie de la remise des cadeaux aux aînés et aux enfants et d'un goûter.

Bonne lecture,

Jean-Bernard Lalue

COMMUNAUTE DE COMMUNES ET COMMUNES NOUVELLES

Jeudi 30 juillet à 20 h 30, dans la salle des fêtes de Sagelat, s'est tenue la première réunion publique intercommunale entre les élus sagelacois et monplaisanais.

Les échanges ont portés sur les thèmes d'actualité partagés par les deux communes en raison de leur proximité géographique et dans l'optique d'une harmonisation des besoins et de la définition des priorités communes.

- Le premier sujet a concerné la vétusté et le coût des travaux du réseau d'alimentation en eau potable au niveau de la RD 710.*

Le village Bi-Communal de Fongauffier fera bientôt l'objet de travaux de restauration de son réseau souterrain ainsi que de l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques. Trois candélabres d'éclairage public seront également remplacés.

- Le deuxième sujet abordé a été celui de la sécurisation de la traversée du bourg de Fongauffier.*

Le souhait d'implantation d'un radar pédagogique par le Conseil Départemental et d'une meilleure signalisation des passages protégés a fait l'unanimité en raison de la vitesse excessive de certains automobilistes.

- Un autre point, sur lequel les élus ont réagi vivement, a été celui*

relatif à la plate-forme commune des déchets ménagers.

Devant l'irresponsabilité des personnes qui souillent et se délestent des encombrants au niveau de cet espace, les deux communes ont décidé, le coût du nettoyage étant à la charge de la collectivité, d'infliger des amendes aux contrevenants.

• *Le dernier sujet évoqué fut celui des compétences de la Communauté de Communes sur les deux points suivants:*

- voirie : au vu du désengagement de l'état, des baisses importantes de subventions et l'étendue du réseau, il semblerait que la Communauté de Communes ne puisse plus en assurer l'entretien. Les élus de Monplaisant soulignent que le retour de cette compétence ne pourrait être envisageable que pour les seules voies communales.

- écoles primaires : le maire de Sagelat émet le souhait que le pôle éducatif de la commune soit maintenu.

Pour conclure les maires de Sagelat et de Monplaisant ont précisé que le niveau fiscal actuel des deux communes reste privilégié en comparaison avec celui d'autres communes voisines.



INFOS MUNICIPALES

Recensement

Monplaisant fait partie des communes visées par le recensement de la population en 2016. Il se déroulera du 21 janvier au 20 février.

Le conseil a désigné Emilie Faisan, agent recenseur, et Marie Praderie coordonnatrice.

Le recensement de la population en France permet d'établir le nombre légal d'habitants de chaque commune française. Il est indispensable car de ces chiffres découlent notamment la participation de l'Etat au budget des communes au travers de la DGF¹, le nombre de conseillers municipaux ainsi que les barèmes de certaines taxes.



*Se faire recenser est un acte civique,
utile à tous !*

Location salle polyvalente

S'adresser à la secrétaire de mairie.

Les tarifs sont de 100€ le week-end pour les Monplaisanais et de 160 € pour les habitants hors commune.

Deux chèques de caution (500€ pour la salle et 100 € pour le ménage) vous seront réclamés lors de la signature du contrat.

Possibilité de location de vaisselle auprès du comité des fêtes de la commune.



¹ DGF : dotation globale de fonctionnement

Chaque geste compte : soyons citoyens

LE BRUIT: Que vous viviez dans un logement ou en maison individuelle, que vous soyez locataire ou propriétaire, certaines règles de base doivent également être respectées.

ARRÊTE PREFECTORAL PORTANT REGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE du 17 mai 1999:

ARTICLE 19 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toute les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage et ceci de jour comme de nuit.

ARTICLE 20 : Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent. A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

⇒ les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;

⇒ Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;

⇒ Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.



ANIMAUX:

Les chiens doivent être tenus en laisse, vaccinés, tatoués, munis d'un

collier avec nom et adresse du propriétaire. Tout animal dangereux doit être déclaré à la mairie et muselé. Les déjections canines sur la voie publique sont interdites et passibles d'une amende.



RESPECTEZ VOS VOISINS :

Taille des arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales et de chemins ruraux : ils doivent être élagués à l'aplomb des limites de ces voies sur une hauteur de 4m50.

Tout brûlage est rigoureusement interdit.



DECHETS :

Il est strictement interdit de déposer sur les bords des routes, gravats, branchages et déchets de toutes sortes.

Le dépôt de déchets et encombrants au pied des points d'apport volontaire s'apparente à un dépôt sauvage.

Tout ce qui ne rentre pas du fait de sa nature ou sa taille dans une colonne de tri sélectif ou un conteneur d'ordures ménagères doit être apporté à la déchetterie intercommunale de Siorac en Périgord.

Les personnes qui les abandonnent font supporter le coût de l'enlèvement à la commune. Les auteurs de tels dépôts sont passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500 €.



FRELON ASIATIQUE :

Veuillez vous adresser à la mairie pour la destruction de tout nid de

*frelon asiatique sur domaine privé ou public,
Ces derniers seront détruits gratuitement par des apiculteurs bénévoles
de l'association Terre en Vert.*



GIBIER :

*Pour tout gros gibier (ex : chevreuil, biche, cerf, sanglier, etc..) trouvé
mort sur la commune, contacter le maire afin de faire procéder à l'
évacuation vers les containers prévus à cet effet.*



DETECTEURS DE FUMEE :

Rappel :

*La loi n°2010-238 du 09 mars 2010 a rendu obligatoire leur
installation dans les lieux d'habitation, au plus tard pour le 8 mars 2015.
Tous les logements devront être équipés d'au moins un détecteur
autonome avertisseur de fumée.*



ETAT CIVIL 2015

Naissances :

Le 8 janvier

Rivière Soan Edouard Raymond

Le 14 août

Jourdain Téo



*Le 28 mai
Terrasi Esteban Julien Lény*

*Le 13 octobre
Abadie Tiphaine*

Félicitations aux heureux parents !

Mariage : 11 juillet Herren Laurence Marie-Thérèse
et
Lanternat Alain Maurice



Nos compliments aux nouveaux époux !

Décès

- *C'est une page de notre histoire locale qui a disparu lors du décès le 6 février de Marie-Louise Cassan veuve Genestal dont nous avons eu l'honneur et le plaisir de fêter les 100 ans en 2013.*
- *Jean -Claude Fabre décédé le 26 mai laisse un grand vide à Fongauffier. Sa longue silhouette familière nous manquera.*
- *Jacques Fayolle décédé le 26 décembre fut un acteur de la carderie locale qui a vu se succéder plusieurs générations de fileurs et de filateurs.*

Une pensée à leurs familles

EVENEMENTS

Parcours de santé

La commune s'est enrichie d'un parcours de santé.

Il s'agit d'une piste avec différents agrès.

Il est fréquemment utilisé par des personnes de tous les âges, qui

recherchent une mise en forme pratique et adaptée à leurs besoins.

Le club de hand-ball de Lège Cap-Ferret, lors de son séjour en Dordogne, a largement profité de cette installation avec l'accord de la mairie.



100kms de Belvès

Comme l'an passé, les résidents de la maison de retraite du Centre Hospitalier de Belvès ont participé à leur manière à cette manifestation malgré une météo capricieuse.

Grâce aux bénévoles et au personnel, tout ce petit monde est arrivé à Monplaisant où les attendait une collation.

Certains d'entre eux ont même poussé la chansonnette avant de recevoir un trophée pour les récompenser de leur périple.



Inauguration de la bibliothèque

Le 15 février, Jean-Bernard Lalue, maire de Monplaisant a remis les clés de la salle de la bibliothèque, partagée avec l'A.N.A.C.R, aux responsables de ces deux associations.



Coup de chapeau à des musicien(ne)s

Elles ont en commun la fibre musicale !

Pauline Péchaud et Charlotte Genestal, participent à des animations musicales dans plusieurs communes avec André Westeel-Bellinck, professeur à l'école de musique de Belvès.



Commémoration du 11 NOVEMBRE à MONPLAISANT

Cette année, tenant à marquer le centenaire de la mort de Sem Gallet, fils de l'instituteur monplaisanais de l'époque, les organisateurs avaient souhaité voir poindre quelques figures du stade belvésois.

Florence, une jeune monplaisanaise, et André Praderie, un aîné du village, ont, par leur présence, aussi discrète que constructive, représenté informellement, le collectif rugbystique belvésois.



L'appel des disparus a été prononcé, avec une grande émotion, par FLAVY, jeune monplaisannaise de 10 ans, en présence d'une assistance recueillie.



LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS

BIBLIOTHEQUE

En 2015, la Bibliothèque de Monplaisant s'est installée dans les locaux

prêtés par la mairie et partagés avec l'ANACR.

Il ne restait plus qu'à l'équiper d'étagères pour accueillir les nombreux livres donnés, en majorité, par les Monplaisanais mais également par des personnes extérieures à la commune. Ce fut chose faite en juin grâce à un jeune retraité monplaisanais qui offrit non seulement le bois mais aussi ses mains expertes et son temps pour les fabriquer et les installer. Un grand merci à lui.



Photos de M.-C. Ribatet

A l'aise dans ses nouveaux locaux, la bibliothèque peut accueillir ses fidèles adhérents qui viennent emprunter pour quelques semaines l'un des 1500 ouvrages qu'elle leur propose, ainsi que les livres et les documents sur les dernières guerres et la Résistance mis à disposition par l'ANACR.

Le Maire de Sagelat a suggéré un partenariat avec sa commune qui ne dispose plus de bibliothèque. Un catalogue a donc été déposé à la mairie afin de permettre aux Sagelacois qui ne peuvent pas se déplacer de faire leur choix et les livres seront déposés à la mairie aux heures d'ouverture. C'est avec plaisir que de nouveaux lecteurs seront accueillis.

** * **

Le premier salon du livre de Monplaisant s'est tenu le 5 décembre.

Quatorze écrivains ont été accueillis avec leurs œuvres dans la salle des fêtes.



Ci-Contre : les auteurs (photo de B. Marty)

Plusieurs dizaines de personnes sont venues découvrir les ouvrages présentés, en acheter et les faire dédicacer par leurs auteurs.



Vues de la salle et du public (Photos de P. Fabre et M.-C. Ribatet)

Merci à la municipalité de Monplaisant et aux bénévoles qui ont fait de cette journée une grande réussite et un très fort moment de convivialité.

* * *

INFORMATIONS PRATIQUES :

ADHESION : 8 euros par famille et par an.

HORAIRES: lundi et mercredi de 15H à 17H·mardi 14h à 17h.

L'assemblée générale se tiendra le mercredi 27 janvier 2016 à 16 heures dans la salle de bibliothèque.

COMITE DES FETES

*Le Comité des Fêtes de Monplaisant est une association loi 1901.
Il est constitué de membres bénévoles de tout âge.*

*Nous ne sommes pas des professionnels de l'événementiel, mais nous
essayons ,dans tous les cas, d'apporter la plus grande qualité dans toutes
les manifestations que nous organisons tout au long de l'année.
Nous sommes une bande d'amis, de voisins, d'habitants de Monplaisant
ou des alentours et nous avons tous la même passion :*

Animer notre village !!

*L' Assemblée Générale du 21 novembre 2015, a reconduit le même
bureau*

*Président Séverin Chiès: Trésorière Sandrine Ensminger Secrétaire
Martine Lalue.*

*Une année de plus pour le comité, une année pleine de réussite avec les
animations 'classiques' et une nouveauté:*

*Nous avons poursuivi les animations ancrées dans la vie des
Monplaisanais : repas de Printemps et d'Automne, fête du village et
notre vide grenier qui cette année ,malgré une météo déplorable ,n'a pas
découragé certains exposants.*

*Réussite prometteuse pour notre première marche gourmande: suite à
un questionnaire ,99% des participants ont été satisfaits sur la totalité
des prestations.*

Succès toujours au rendez-vous pour notre parcours de Pâques qui a attiré un nombreux public dans une ambiance familiale et festive : Nombreux sont ceux qui ont sillonné les routes de notre village pour découvrir "les Fables de La Fontaine"

Le matériel acheté par le comité des fêtes est utilisé de plus en plus régulièrement pour les manifestations d'autres associations et, lors de la location de la salle des fêtes, par des particuliers: vaisselle, friteuse, percolateur....

Un grand merci à tous les bénévoles réguliers ou occasionnels qui donnent beaucoup de leur temps et de leurs talents pour préparer ces animations et à la municipalité qui nous soutient dans nos projets .

Sans eux rien ne serait possible car ces différentes animations demandent beaucoup de travail de préparation, d'organisation et de nombreux bras pour leur bon déroulement.

N'oublions pas nos amis du Mardi de plus en plus nombreux qui se retrouvent autour de parties de cartes endiablées et nos petites mains qui confectionnent des travaux créatifs pour le marché de Noël. Merci à vous.

N'hésitez pas à demander votre carte d'adhérent 2016 (15 euros) auprès des membres du bureau .

*TOUS NOS MEILLEURS VŒUX POUR CETTE NOUVELLE ANNEE 2016
QUE NOUS ENVISAGEONS DEJA TRES ANIMEE*

L'équipe du Comité des fêtes



CALENDRIER 2016

<i>6 mars</i> <i>BOURSE AUX VETEMENTS</i>	<i>26 juin</i> <i>FETE DU VILLAGE</i>
<i>12 mars</i> <i>REPAS DE PRINTEMPS</i>	<i>21 août</i> <i>VIDE GRENIER</i>
<i>28 mars</i> <i>PARCOURS DE PAQUES</i>	<i>15 octobre</i> <i>REPAS D'AUTOMNE</i>
<i>5 juin</i> <i>MARCHE GOURMANDE</i>	<i>13 novembre</i> <i>VIDE TA CHAMBRE</i>

L'ANACR

Le Comité cantonal de l'ANACR est accueilli depuis le 15 février 2015 dans des locaux prêtés par la municipalité qu'il partage avec la Bibliothèque de Monplaisant dans l'ancienne mairie où un fonds documentaire peut être consulté sur place et des ouvrages empruntés.

Le Comité cantonal de l'ANACR a organisé et participé en 2015 à de nombreuses manifestations dans le canton et le département qui seront détaillées dans un prochain bulletin à paraître édité par les soins de l'Association.

Dans la continuité de ses activités, le Comité cantonal a prévu, en 2016, de reconduire certaines actions et d'en initier de nouvelles .

Programme prévisionnel 2016 des manifestations de l'ANACR

- Année scolaire 2015/2016, Projet de participation au concours de la résistance pour les classes de cm2 des écoles de Belvès et Sagelat, mais aussi projet de projection de film sur la résistance pendant la seconde guerre mondiale ,*
- Vers le 16 mars 2016, Commémoration au "Canadier" à 11 h 00,*
- Mercredi 8 Mai 2016 Commémoration au monument aux morts de Belvès à 11 h 30,*
- Vendredi 27 Mai 2016, Assemblée générale, commémoration à l'espace des Martyrs de la Résistance du Val de Nauze au Mémorial de Fongaufier, suivie à 13 h 00, du traditionnel repas à la salle des fêtes de Monplaisant.*

Le

*Comité cantonal de l'ANACR vous
souhaite une très heureuse année 2016*

*Journal élaboré et imprimé par nos soins.
Ne pas jeter sur la voie publique.*